

---

## Compte rendu N°3 du Conseil Municipal du 9 avril 2015

Le 9 avril 2015 à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 4 avril 2015, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Gérard CHANSARD.

**Présents:** Monsieur Gérard CHANSARD, Madame PERDRIX, Monsieur GIRAUD, Madame VIOLLE, Monsieur PERRAUD, Monsieur GUERET, Monsieur BOTTON, Madame PALASSE, Madame PLUCHART, Monsieur SCHMITT, Madame GUITTER, Madame PEYRAT, Madame GARCIN, Monsieur MIOCHE, Monsieur BECK, Madame CIVADE, Madame SAMPER

**Excusés:** Madame GUITTER (donne procuration à Mme PERDRIX), Monsieur RAVEL (donne procuration à M. CHANSARD)

**Secrétaire de séance :** Madame PLUCHART

### QUESTIONS DÉBATTUES

---

Après avoir fait l'appel, M. le Maire indique qu'il souhaite rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir

- le règlement intérieur et les nouveaux tarifs du gîte communal,
- une information relative à une réunion du SIARR
- Une information relative à une réunion du SBA.

Ces ajouts sont adoptés à l'unanimité.

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2015.

Mme Pluchart est nommée secrétaire de séance.

### 2) AFFECTATION DES RESULTATS DE L' EXERCICE 2014

#### **BUDGET COMMUNE**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 244 399.54 €

Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget primitif 2015 : 44 956.64 €

Adopté à l'unanimité

#### **BUDGET EAU**

Déficit de fonctionnement à reporter sur le budget primitif 2015 : 1 961.03 €

Adopté à l'unanimité

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 117 750.09 €

Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget primitif 2015 : 96 149.11 €

Adopté à l'unanimité

### **3) VOTE DES TAUX D' IMPOSITION**

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition pour l'année 2014 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 11,29 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,35 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 123,59 %

Monsieur le maire propose à l'assemblée de laisser ces taux inchangés pour l'année 2015.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la proposition de M. le Maire

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **4) VOTE BUDGET PRIMITIF 2015**

#### **COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2015 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 397 207,01 €	1 397 207,01 €
Investissement	1 107 891,33 €	1 107 891,33 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents (17 voix pour, 2 voix contre : M. Beck et Mme Samper) le budget primitif de la commune pour l'année 2015.**

**EAU**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget annexe Eau pour l'exercice 2015 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	242 900,00 €	242 900,00 €
Investissement	166 660,74 €	166 660,74 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents (17 voix pour, 2 voix contre : M. Beck et Mme Samper) le budget annexe Eau pour l'année 2015.**

**ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget annexe Assainissement pour l'exercice 2015 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	323 697,32 €	323 697,32 €
Investissement	1 006 304,29 €	1 006 304,29 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents (17 voix pour, 2 voix contre : M. Beck et Mme Samper) le budget annexe Assainissement pour l'année 2015.**

M. le Maire indique par ailleurs aux membres du conseil que les députés ont adopté le 10 mars le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (Notre).

Cette loi prévoit notamment le transfert obligatoire des communes aux intercommunalités à fiscalité propre des compétences relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement à compter du 31 décembre 2017. Ceci aura des conséquences sur les tarifs eau et assainissement pour le contribuable.

**5) REFUS ACTE ADMINISTRATIF**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°2014/05, la commune avait accepté de réaliser un acte administratif concernant les ventes et échanges ZL 120 et ZL 121 au Bouy. Les Hypothèques ont refusé cet acte car il s'agissait d'un échange de parcelles, ce qui impose donc le recours à un notaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier l'échange des parcelles ZL 120 et ZL 121 à Maître Christine Ruffaud-Prat, Notaire à Manzat.**

**6) DEMANDE SUBVENTION DETR**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenu une subvention de 68 028 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Cette somme sera consacrée à l'aménagement de la Place de l'Église et de la Place de la Fontaine.

Une enveloppe complémentaire est aujourd'hui mise à disposition par la Préfecture du Puy-de-Dôme avec un nouvel appel à projets. M. le Maire propose d'effectuer dans ce cadre les travaux d'isolation de l'école de Pagnat.

Une étude effectuée par l'ADHUME a confirmé l'urgence de la mise aux normes énergétiques du bâtiment et des salles de classes afin d'économiser l'énergie.

Aussi un projet de demande de subventions sera effectué

- pour une DETR de 30% du montant des travaux dans le cadre de la « Transition écologique » notée dans le courrier de la Préfecture

- auprès de VSV avec une participation de 30% du montant des travaux,

concernant les opérations suivantes :

- isolation des combles au niveau des vasistas
- rabaissement des plafonds de 70 cm
- mise aux normes écologiques des luminaires
- changement des portes d'entrée (sécurité et énergie)

**Soit un montant total de travaux HT : 14 778.32 € HT**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander la subvention DETR projets complémentaires et la subvention auprès de VSV.**

## 7) MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire informe que Madame Perdrix Murielle démissionne de ses fonctions de premier adjoint. Sa démission a été acceptée par le préfet.

Mme Perdrix indique que c'est uniquement pour des raisons personnelles, son conjoint étant en retraite depuis le début de cette année, qu'elle souhaite se libérer de certaines obligations.

Selon la procédure de gestion du tableau du Conseil Municipal, Monsieur Giraud Michel devient 1<sup>er</sup> adjoint et tous les autres remontent d'un niveau.

Monsieur le maire souhaite remplacer le poste du 5<sup>ème</sup> adjoint rendu vacant. Mme Perdrix est élue 5<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité. Mme Perdrix est déléguée à l'urbanisme, elle aura la charge des plans de formation et des contrats de travail du personnel des écoles.

Monsieur le Maire propose l'élection d'un 3<sup>ème</sup> conseiller délégué. Monsieur Schmitt Eric est élu à l'unanimité comme conseiller délégué aux écoles.

### **Vote des indemnités :**

-Monsieur Giraud Michel en tant que 1<sup>er</sup> adjoint percevra une indemnité de 12% de l'indice 2015

-Mme Perdrix Murielle en tant que 5<sup>ème</sup> adjoint percevra 8,25% de l'indice 1015

-Monsieur Schmitt Eric en tant que conseiller délégué percevra 5,36% de l'indice 1015

-Madame Pluchart Florence en tant que conseillère déléguée percevra 4,02% de l'indice 1015

-Madame Garcin Fabienne en tant que conseillère déléguée percevra 4,02% de l'indice 1015

Toutes les autres indemnités restent inchangées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner son accord sur l'ensemble de ces propositions.**

## 8) DIVERS

### 8-1 PERSONNEL

8-1-1) Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de Monsieur Gérard BAROUIRON se termine le 10 mai 2015. Il propose à l'assemblée d'embaucher Monsieur Gérard BAROUIRON en contrat à durée déterminée de 6 mois en tant qu'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de conclure un contrat de travail avec Mr Gérard BAROUIRON en Contrat à Durée Déterminée à raison de 35h hebdomadaires à compter du 11 mai 2015 et jusqu'au 10 novembre 2015 inclus afin d'assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux pour une rémunération sur la base de l'échelle III indice Brut 330 majoré 316.
- Décide que Mr BAROUIRON pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.
- Autorise l'ouverture des crédits nécessaires au recrutement.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail.

8-1-2) Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les récentes démissions ou ruptures de contrat impliquent le remplacement des personnels ou intervenants :

#### 1) Poste coordinatrice TAP et Centre de Loisirs :

Suite à la rupture de contrat de Ouardia Zidane, Mme Fabienne Vacher est embauchée en CDD du 2 mars au 31 juillet 2015 à raison de **15** heures par semaine – 12.74 € brut de l'heure

#### 2) Intervenante TAP « Anglais Ludique »

Suite à la démission de Théodora PAPANASTASOPOULOU, Mlle Marie LAUBRY est embauchée en CDD du 27 février au 3 juillet à raison de 5h30 par semaine – 15 € brut de l'heure

#### 3) Intervenants TAP et Centre de Loisirs

M. Thibault MEYSONNIER est engagé au centre de loisirs du 10 au 25 avril 2015. Il sera également employé pour les activités des TAP et du centre de loisirs jusqu'au 31 juillet 2015, et sera payé au SMIC horaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions et les contrats mentionnés ci-dessus.**

### 8-2) GITE COMMUNAL

Madame Pluchart propose de revoir les tarifs du gîte communal et formaliser une convention d'utilisation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs du gîte communal comme suit :**

GITE MUNICIPAL DE CHARBONNIERES LES VARENNES

TARIFS 2015		TARIFS 2015-2016 (à partir du 1er/11/15)	
<b>TARIFS DE LOCATION DU GITE</b>		<b>TARIFS DE LOCATION DU GITE</b>	
<b>Haute saison :</b>		<b>Haute saison :</b>	
➤ <b>Juillet et Août</b>		➤ <b>Juillet et Août</b>	
Location à la semaine	1530 €	Location à la semaine	1560 €
➤ <b>Vacances de Noël et d'Hiver</b>		➤ <b>Vacances de Noël</b>	
Location à la semaine	1530 €	Location à la semaine	1560 €
Location au week end (2 nuits)	765 €	Location au week end (2 nuits)	780 €
Location trois nuits	1020 €	Location trois nuits	1040 €
Location quatre nuits	1147.50 €	Location quatre nuits	1170 €
Location cinq ou six nuits	1530 €	Location cinq ou six nuits	1560 €
<b>Moyenne saison :</b>		<b>Moyenne saison :</b>	
<b>Mai, juin et septembre</b>		<b>Mai, juin et septembre</b>	
<b>Vacances de Printemps et Toussaint</b>		<b>Vacances d'Hiver, Printemps et Toussaint</b>	
Location à la semaine	1380 €	Location à la semaine	1410 €
Location au week end (2 nuits)	690 €	Location au week end (2 nuits)	705 €
Location trois nuits	920 €	Location trois nuits	940 €
Location quatre nuits	1035 €	Location quatre nuits	1057.5 €
Location cinq ou six nuits	1380 €	Location cinq ou six nuits	1410 €
<b>Basse saison</b>		<b>Basse saison</b>	
<b>Janvier à avril</b>		<b>Janvier à avril</b>	
<b>Octobre à décembre</b>		<b>Octobre à décembre</b>	
<b>(hors vacances scolaires)</b>		<b>(hors vacances scolaires)</b>	
Location à la semaine	1220 €	Location à la semaine	1245 €
Location au week end (2 nuits)	610 €	Location au week end (2 nuits)	622.5 €
Location trois nuits	813.33 €	Location trois nuits	830 €
Location quatre nuits	915 €	Location quatre nuits	931.5 €
Location cinq ou six nuits	1220 €	Location cinq ou six nuits	1245 €
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Location draps (1 paire + taie)	6 €	Location draps (1 paire + taie)	7 €
<b>Prestation "lit fait"</b>	<b>2 € / lit</b>	Prestation "lit fait"	2 € / lit
<b>Location linge (2 serviettes)</b>	<b>5 €</b>	Location linge (2 serviettes)	5 €
Bois (la 1/2 stère)	24 €		
<b>Bois : forfait week end</b>	<b>10 €</b>	Bois : forfait week end	10 €
<b>Bois : forfait semaine</b>	<b>30 €</b>	Bois : forfait semaine	30 €
Ménage (forfait et caution)	80 €	Ménage : forfait et caution	100 €
<b>Ménage long séjour (supérieur à 2 semaines) : forfait et caution</b>	<b>120 €</b>	Ménage long séjour (supérieur à 2 semaines) : forfait et caution	150 €
Taxe de séjour	0.70 €	Taxe de séjour	0.70 €
Caution dégât du gite	300 €	Caution dégâts du gite	500 €
<b>Verre cassé</b>	<b>0.50 €</b>	Verre cassé	0.50 €
<b>Bol cassé</b>	<b>1.00 €</b>	Bol cassé	1.00 €
<b>Pichet verre cassé</b>	<b>2.00 €</b>	Pichet verre cassé	2.00 €

\* Les tarifs en rouge sont ceux qui sont ajoutés aux tarifs existants

\* les tarifs en bleu sont ceux qui sont augmentés à partir du 01/11/15 (nouvelle saison 2015-2016 pour les Gites de France)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la convention de location proposée par Mme Pluchart.**

### **8-3) Alain PERRAUD : Information au conseil municipal de délibérations approuvées par le comité syndical lors de la réunion du SIARR du 8 avril 2015**

#### Nouveaux statuts du SIARR

Par une délibération en date du 3 février 2015, le comité a pris acte du changement d'adresse du SIARR, qui nécessite la modification de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-5-1, un projet de nouveaux statuts est soumis à l'approbation du comité.

Ce projet sera notifié aux communes adhérentes, il devra être inscrit à l'ordre du jour des prochaines réunions municipales pour approbation dans un délai de 3 mois.

#### RPQS de l'assainissement non collectif – Exercice 2014

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif est présenté au comité syndical qui l'approuve.

Ce document sera ensuite transmis aux communes adhérentes qui prendront acte de sa présentation en conseil municipal, avant d'être mis à la disposition du public.

#### Règlement du service de l'assainissement non collectif

Le règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif en vigueur, a été révisé en janvier 2010, entre le 1° et le 2° cycle de contrôle du SPANC.

Le comité approuve le nouveau règlement de service proposé par le SIARR, afin de tenir compte des évolutions réglementaires, à savoir :

- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations,
- L'application de la loi Grenelle II pour le contrôle, diagnostic à l'occasion des ventes de biens immobiliers (obligation depuis janvier 2011),

Le nouveau règlement de service sera transmis aux communes adhérentes pour affichage et également sera transmis contre signature d'un accusé de réception, aux usagers lors des contrôles.

### **8-4) REDEVANCE INCITATIVE SBA**

M. François Guéret explique à l'assemblée que le Syndicat du Bois de l'Aumône, lors de son comité Syndical du 04/04/2015 à Maringues, a voté les tarifs applicables lors de la facturation à blanc qui doit être réalisée dans les prochaines semaines.

Il ne s'agit pas des tarifs définitifs mais cela peut d'ores et déjà nous donner une idée du coût qui sera facturé à chaque usager de ce service public.

Les tarifs retenus pour cette simulation sont les suivants :

- 320 € pour bac vert (16 levées) + bac jaune (24 levées),
- 280 € en point d'apport volontaire,
- Levée supplémentaire : 8€

Pour voir l'impact financier pour chaque ménage, il faut relever ce que chacun paye sur sa taxe foncière et comparer aux tarifs ci-dessus.

Cela devrait impacter assez fortement les ménages payant une petite taxe foncière.

### **8-5) DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE**

M. le Maire informe le conseil municipal que nous devons réaliser un diagnostic accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux avant le 27 septembre 2015.

La communauté de communes a proposé de réaliser un groupement pour réaliser ce travail. M. le Maire précise qu'il est très intéressant d'adhérer à ce groupement.

Aucune objection n'est soulevée, la commune adhèrera donc au groupement pour le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.**

<i>GERARD CHANSARD</i>	<i>MURIELLE PERDRIX</i>	<i>MICHEL GIRAUD</i>	<i>VIRGINIE VIOLLE</i>	<i>ALAIN PERRAUD</i>
<i>FRANCOIS GUERET</i>	<i>GUY-MARIE BOTTON</i>	<i>BRIGITTE PALASSE</i>	<i>FLORENCE PLUCHART</i>	<i>ERIC SCHMITT</i>
<i>MURIELLE-GUITTER</i>	<i>SABINE PEYRAT</i>	<i>FABIENNE GARCIN</i>	<i>ANGELIQUE BOURLET</i>	<i>OLIVIER RAVEL</i>
<i>LAURENT MIOCHE</i>	<i>JEAN-LOUIS BECK</i>	<i>YOLANDE CIVADE</i>	<i>ALEXANDRA SAMPER</i>	